

## **AVIS ET COMMUNICATIONS**

**DE LA**

### **DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS**

#### **AVIS AUX IMPORTATEURS DE SAUMON D'ÉLEVAGE ORIGINAIRE DE NORVÈGE**

2008/45. Conformément au règlement (CE) n° 685/2008 du Conseil du 17/07/08 (JOUE L192 du 19/07/2008), les mesures antidumping instituées par le règlement (CE) n°85/2006 sur les importations de saumon d'élevage originaire de Norvège sont abrogées.

1. Le réexamen partiel intermédiaire des mesures antidumping applicables aux importations de saumon d'élevage (autre que sauvage), en filet ou non, frais, réfrigéré ou congelé, relevant actuellement des codes NC  
ex 0302 12 00,  
ex 0303 11 00, ex 0303 19 00, ex 0303 22 00,  
ex 0304 19 13, et ex 0304 29 13  
et originaire de Norvège, est clos.
2. Ce règlement entre en vigueur au 20 Juillet 2008.